



n. 66/2020
Affiché le
06/10/2020

ARRÊTÉ n° 72/2020

**Réglementation temporaire
de la circulation**

**Circulation en chaussée rétrécie
Rue Louis Lumière
Réfection PEI - STGS
19 octobre 2020 au 18 novembre 2020**

Le Maire de la commune de La Selle-en-Luitré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de l'entreprise STGS - 22 rue des Grèves - 50307 AVRANCHES,

En raison des travaux de réfection du PEI situé rue Louis Lumière,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera en chaussée rétrécie au droit des travaux du 19 octobre 2020 au 18 novembre 2020. Ces travaux auront lieu rue Louis Lumière.

Article 2 : Le stationnement de tous véhicules sauf véhicules d'urgence et véhicules nécessaires au chantier sera interdit au niveau des travaux.

Article 3 : La signalisation qui découle du présent arrêté sera mise en place par l'entreprise STGS - 22 rue des Grèves - 50307 AVRANCHES.

Article 4 : M. le Maire de La Selle-en-Luitré, M. le chef de la Brigade de Gendarmerie de Fougères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

La Selle-en-Luitré,
le 5 octobre 2020

Le Maire,
Denis CHOPIN

